

Carte grise : la checklist des documents

Occasion, véhicule neuf, duplicata, déménagement : les pièces à réunir pour chaque cas — d'après service-public.fr et l'ANTS

1. Le socle, quelle que soit la situation

À préparer dans tous les cas :

Une pièce d'identité en cours de validité (de chaque titulaire à inscrire sur la carte)

Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, de gaz, d'internet, avis d'imposition, quittance de loyer d'un professionnel, attestation d'assurance habitation...)

Le permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule

Une attestation d'assurance du véhicule

La demande de certificat d'immatriculation (formulaire Cerfa n°13750)

Astuce : sur l'ANTS, le dispositif **Justif'Adresse** permet souvent de confirmer votre adresse automatiquement, sans avoir à fournir de justificatif de domicile. Pratique pour gagner du temps.

2. Les pièces spécifiques à votre cas

Situation	Pièces spécifiques à préparer
Véhicule d'occasion	Certificat de cession, ancienne carte grise barrée, code de cession, contrôle technique si + de 4 ans
Véhicule neuf	Cerfa 13749 remis par le vendeur (souvent géré par le concessionnaire)
Perte, vol ou détérioration	Duplicata : déclaration de perte en ligne, ou dépôt de plainte en cas de vol
Déménagement	Justificatif de domicile de moins de 6 mois à la nouvelle adresse

3. Véhicule d'occasion

En plus du socle :

L'ancien certificat d'immatriculation, barré avec la mention « Vendu le... » ou « Cédé le... », la date et la signature de l'ancien propriétaire

Le certificat de cession (formulaire Cerfa n°15776), rempli et signé par le vendeur et l'acheteur

Le **code de cession**, communiqué par l'ancien propriétaire (il l'obtient lors de sa déclaration de vente)

Pour un véhicule de plus de 4 ans : un contrôle technique en cours de validité (moins de 6 mois)

4. Duplicata (perte, vol, détérioration)

En plus du socle :

Perte : pas besoin d'aller au commissariat, la déclaration de perte est intégrée à la démarche en ligne sur l'ANTS

Vol : déclarez d'abord le vol à la gendarmerie ou au commissariat (de votre domicile ou du lieu du vol), puis faites la demande de duplicata avec le récépissé

Détérioration : demandez directement le duplicata ; l'ancienne carte (le « primata ») est invalidée, détruisez-la à réception de la nouvelle

5. Changement d'adresse

En plus du socle :

3 premiers changements d'adresse : gratuits — vous recevez une étiquette autocollante à coller sur votre carte grise actuelle

4e changement : une nouvelle carte grise est éditée (2,76 € de redevance d'acheminement)

Ancienne plaque au format 123 AB 01 (FNI) : une nouvelle carte grise au format actuel est éditée (2,76 €), avec changement de plaques

6. La démarche en ligne, dans l'ordre

1. Connectez-vous sur le site de l'ANTS (immatriculation.ants.gouv.fr) via FranceConnect (vos identifiants impots.gouv.fr, Assurance Maladie, etc.)

2. Choisissez « Acheter ou recevoir un véhicule », puis commencez la demande de changement de titulaire

3. Renseignez les informations du véhicule et le code de cession

4. Téléversez vos pièces (numérisées en bonne qualité, lisibles)

5. Payez les taxes en ligne

Délais : comptez en général quelques jours ouvrés pour une demande complète et sans erreur. Un dossier incomplet (pièce illisible, justificatif manquant) entraîne un rejet et rallonge fortement les délais — d'où l'importance d'avoir tous ses documents prêts et nets.

L'essentiel

Quelle que soit la situation (achat, duplicata, déménagement), vous avez **1 mois** pour faire la démarche. Elle se fait exclusivement **en ligne**, sur le site de l'ANTS (France Titres) ou via un professionnel habilité. Aucune démarche n'est possible en préfecture.

Certificat de cession, carte grise, contrôle technique : archivés le jour même

ZeroPaper classe vos papiers véhicule automatiquement grâce à l'IA et vous alerte avant qu'une pièce n'expire.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com